



A Paris le 16 JUIN 2015



*Le Président de la Croix Rouge française,
Le Président de la Fédération Nationale de la Protection Civile,
Le Président de la Fédération des secouristes français Croix Blanche,
Le Président de la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme ;
Le Président de l'Ordre de Malte France,
Le Président de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France,
La Présidente du Conseil National de la Protection Civile.*



à

Monsieur le Ministre de l'Intérieur.



ORDRE DE MALTE
FRANCE

Monsieur le Ministre,



Les associations nationales généralistes de secourisme agréées de sécurité civile, Croix-Rouge française (CRF), Fédération Nationale de Protection Civile (FNPC), Ordre de Malte France (OMF) et Fédération des Secouristes Français Croix Blanche (FSFCB), rejointes par la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France (FNSPF) et par la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme (FFSS), ont décidé de travailler ensemble au sein du Conseil National de la Protection Civile (CNPC) pour définir les lignes d'action prioritaires et concrètes qu'elles proposent à l'Etat de mettre en œuvre pour contribuer à développer le secourisme et le soutien aux populations en France, pour en renforcer l'efficacité et en garantir la qualité.

C'est la première fois qu'une telle collaboration, initiée par le tiers secteur, est mise en œuvre à une échelle qui représente 90% du secourisme associatif, soit 60 000 secouristes bénévoles formés, équipés, encadrés et actifs.

Les 3 objectifs prioritaires, et leurs 10 actions afférentes, qui résultent de ce travail partenarial s'inscrivent dans la mise en application de la loi de modernisation de la sécurité civile d'août 2004 et dans l'esprit des rapports des travaux de l'Inspection Générale pour l'Administration (IGA) et de l'Académie de Médecine.

Les actions proposées manifestent la volonté associative de contribuer à la co-production d'une initiative renforcée de sécurité civile qui associe plus étroitement nos concitoyens à leur propre sécurité. Les associations cosignataires souhaitent par cette démarche que la sécurité civile ne soit pas oubliée comme partie intégrante de la sécurité intérieure, car elle répond au risque quotidien comme à la résolution des crises majeures.

Cette co-production se conçoit en total partenariat avec les pouvoirs publics pour une meilleure efficacité et pour une continuité des réponses apportées à nos concitoyens en matière de secours à personne, mais également dans le domaine social et médico-social. En agissant de façon coordonnée et pragmatique avec les pouvoirs publics, les associations peuvent apporter cette nécessaire continuité quand les pouvoirs publics doivent se mobiliser sur d'autres tâches.

Les signataires de cette présente contribution demandent ainsi à l'Etat de mettre en œuvre ces 10 propositions. Elles sont de nature à faire évoluer le secourisme à la française (regardé avec intérêt à l'Etranger) pour l'adapter efficacement aux crises, aux dangers comme aux risques quotidiens des années à venir. Ces signataires sont pour leur part déterminés à assumer les engagements pris dans le cadre de cette action conjointe.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération et de nos sentiments les plus dévoués.

Pour la CRF :

Pr J.J. Eledjam, président

Pour la FNPC :

Ch.Wax, président.

Pour la FSFCB :

W.Henry, président.

Pour l'OMF.

Y.Baggio, président



Pour la FFSS :

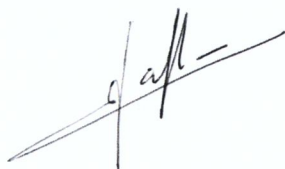
B.Rapha, président.

Pour la FNSPF :

Colonel E.Faure, président.

Pour le CNPC :

M.Merli, présidente.



Pièce-jointe :

Plateforme contributive.

Copie à M. le préfet DGSCGC